

LE PATRIOTE

200 frs

*Méfiez-vous
de l'homme nu
qui vous
propose
sa chemise.*

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

Douanes congolaises

DEUX TRAFIQUANTS DE SACHETS EN PLASTIQUE SOUS LES VERROUS



Cet homme assis est l'un des trafiquants appréhendés par les services de douanes

Les services de la direction départementale des douanes de Brazzaville viennent de mettre la main sur deux trafiquants qui se livraient à la contrebande des sachets en matière plastique dont la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation sont interdites au Congo. Monsieur François Kadish et Madame Angèle Moloko, avaient dissimulé ses sachets dans 80 sacs utilisés habituellement pour l'emballage des détergents de marque Somo Mousse en provenance de la République Démocratique du Congo.

☞ 7

32^{ème} session ordinaire du Sénat

RAPPORT SYNTHÈSE DE LA SESSION ORDINAIRE ET ADMINISTRATIVE

☞ 5-6

Société Congolaise de Production d'Electricité

UNE EXPERTISE ÉNERGÉTIQUE SALUTAIRE

☞ 9

République centrafricaine

UN APPEL LANCÉ À BRAZZAVILLE POUR AIDER À SORTIR DE L'IMPASSE

☞ 2

L'ÉTAT ENTRE LA PRESSION SOCIALE ET LES IMPERATIFS DE LA CROISSANCE

☞ 3

Développement durable

LA DÉMARCHE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE NATIONALE EST ENGAGÉE

☞ 4

Lutte contre l'insécurité alimentaire dans le monde

LES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX S'IMPLIQUENT

☞ 3

Violence à Poto-Poto

LE HOOLIGANISME PREND DROIT DE CITE

☞ 8

UN PANEL CONSACRÉ À LA JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

☞ 10

Ligue des champions de la CAF

AC Léopards en phase de poules

☞ 12



République centrafricaine

UN APPEL LANCÉ À BRAZZAVILLE POUR AIDER À SORTIR DE L'IMPASSE

Le Groupe de contact sur la République centrafricaine a tenu sa session inaugurale à Brazzaville le 3 mai dernier. Les membres du groupe ont analysé la situation qui prévaut dans ce pays secoué par une crise sur fond de misère et de pauvreté, et dont l'ordre constitutionnel doit être restauré. « L'appel de Brazzaville », sanctionnant les travaux comporte 13 points. L'appel propose entre autres, une assistance financière internationale et un appui multiforme en vue du rétablissement de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme.

L'appel de Brazzaville est avant tout un message de solidarité au peuple centrafricain. Il se compose essentiellement de grandes lignes qui focalisent l'attention sur une action internationale capable de relever les défis auxquels il est confronté. Ainsi, on peut affirmer sans risque de se tromper que la supervision des présidents Denis Sassou N'Gouesso, du Congo et de Jacob Zuma de l'Afrique du sud, a porté ses fruits.

La session a mobilisé, outre Nicolas Tiangaye, premier ministre de la RCA, les représentants des Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale, les agences du système des Nations Unies, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Union européenne, de l'Union africaine ainsi que les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La communication du premier ministre centrafricain a édifié le groupe sur les problèmes politiques, sécuritaires, humanitaires, économiques, financiers et de gouvernance auxquels est confronté la RCA ces derniers temps.



Le président Denis Sassou N'Gouesso entouré par le président Jacob Zuma et le premier ministre Nicolas Tiangaye

C'est pourquoi, il a conclu sur l'urgence d'une action internationale pour accompagner la transition et épargner la RCA du péril qui la guette. D'où, la demande faite aux acteurs de la transition de prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre effective des engagements contenus dans l'accord de Libreville et dans les autres

accords. Ainsi, ils doivent recourir au dialogue en vue de la création d'un climat apaisé et de la promotion de la réconciliation nationale.

D'autre part, l'appel de Brazzaville exhorte les acteurs politiques centrafricains au respect et à la mise en œuvre des instruments juridiques régionaux, continentaux et universels

auxquels la RCA fait partie, y compris ceux relatifs à l'initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (ICR-LRA). Une mise en garde est faite aux auteurs, commanditaires et complices d'actes, d'exactions et autres violations des droits de l'homme ainsi que d'actes susceptibles d'être qualifiés de

crimes contre l'humanité. L'appel souligne également la responsabilité pénale individuelle qui s'y rattache.

Le groupe de contact appelle par ailleurs la communauté internationale à prendre les mesures appropriées pour le succès de l'ensemble des politiques, à leur mise en œuvre sans délai. De même, il plaide pour la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la réactivation des services administratifs et publics ainsi que pour le financement de la préparation et du déroulement des opérations électorales. Il s'engage à poursuivre ses activités de manière coordonnée pour la mobilisation de l'appui politique, matériel et financier souhaité, puis s'engage et à se réunir régulièrement pour l'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route et de toutes les décisions ainsi que pour donner l'impulsion nécessaire à l'accomplissement des tâches de la transition.

Conscient de l'envergure des défis, Denis Sassou N'Gouesso, président du comité technique de suivi de l'accord de Libreville, espère sur la solidarité pour que la RCA ne soit pas classée parmi les causes oubliées de la communauté internationale

Henriet Mouandinga

Opposition congolaise

Un sursaut de justice sociale en faveur de la population

Le collectif des partis de l'opposition congolaise, signataire de la déclaration du 17 août 2012 sur les élections législatives, opposition qualifiée de radicale, est montée au créneau le 1^{er} mai dernier. C'était à l'occasion d'une conférence de presse, organisée au siège de l'UPADS, sis au quartier Diata. A l'ordre du jour, la grève des enseignants et les échos du voyage du Président de la République en France. Ces acteurs politiques pensent que le Congo, fait actuellement face à une crise sociale globale, qui nécessitent des réponses globales. D'où ses propositions de solution, catégorie par catégorie.

Le nombre de ces réponses, le collège des présidents propose notamment une économie forte et diversifier ; le plein-emploi et un salaire décent pour tous ceux qui ont un emploi ; des conditions de travail décentes ; un partage des revenus ; l'accès des populations aux services sociaux de base ; une paix durable établie sur la base de la justice sociale ; la bonne gouvernance ; la transparence dans la gestion des finances publiques ; l'Etat de droit et la moralisation de la vie politique.

Ces propositions sont appuyées par la demande de mettre en œuvre des mesures concrètes. Il s'agit entre autres de porter le smig à 150.000 ; porter la valeur indiciaire de la fonction publique de 200 à 400 Fcfa ; lever la

mesure de réduction du nombre de points des indices des fonctionnaires ; réduire le nombre de corps professionnels de la fonction publique de 18 à 6 (Administration, technique, éducation, recherche scientifique et culture, santé et affaires sociales, économie et finances, force publique).

Cette frange de l'opposition demande aussi de revaloriser le taux de la bourse des étudiants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Congo au coût de la vie des pays d'accueil ; revaloriser le taux des pensions de retraite de 50% ; créer un Fonds pour l'emploi en général, l'emploi des jeunes en particulier ; prendre des mesures concrètes pour diversifier l'économie et sortir de l'économie de rente ; promouvoir une assurance-maladie universel

le et reformer la sécurité sociale dans son ensemble ; prendre des mesures concrètes pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé, à une éducation et une formation professionnelle de qualité, à un logement décent ; réduire le train de vie de l'Etat...

Selon le collège des présidents, ces mesures ne peuvent être décidées que par les états généraux de la nation. L'ensemble des quatre millions de congolais, fonctionnaires ou non trouveront leur compte dans ces propositions. Ce collectif invite le président de la République à donner une suite favorable à cette proposition dite de bon sens, qui constituerait aujourd'hui, la seule voie de sortie du Congo de la crise.

Cette conférence de presse était conjointement animée par Elo Dacy (UPRN), Victor Tamba Tamba (UPADS), Clément Miérassa (PSDC) et Guy Romain Kimfoussa (URD-Mwinda). On a noté dans la salle la présence de Christophe Moukouéké, Jean Itadi et Joseph Ouabari, tous de l'UPADS.

D.M.

Nominations au ministère de l'intérieur et de la décentralisation

Le président de la République, Denis Sassou N'Gouesso a signé le 3 mai 2013 des décrets portant nomination des secrétaires généraux des départements et des conseils départementaux et municipaux. Le chef de l'Etat a également nommé trois sous-préfets et l'administrateur-maire de la communauté urbaine de Pokola dans la Sangha. Nous publions la liste de ces nominations.

Secrétaires généraux des départements

Département de Pointe-Noire : Monsieur Sama Pierre
Département de Brazzaville : Monsieur Okami Barthélémy
Département de la Cuvette : Monsieur Bipfouma Eugène

Secrétaires généraux des conseils départementaux et municipaux

Département de la Bouenza : Monsieur Mavinga Souami
Jean Claude
Département de la Cuvette : Monsieur Gadoua Hubert
Département de la Cuvette-Ouest : Monsieur Essissongo Jacques
Département de la Lékoumou : Monsieur Eckoumo Jean Paul
Département de la Likouala : Monsieur Obami Mongo Bernard
Département du Niari : Monsieur Malonga Gaétan
Département des Plateaux : Monsieur Ndomba Casimir
Département de la Sangha : Monsieur Olokawé Bertin
Commune de Brazzaville : Monsieur Ibéla Abraham
Commune de Dolisie : Monsieur Opoki Grégoire
Commune de Pointe-Noire : Monsieur Disso Bakonga

Sous-préfets

Département de la Lékoumou :
District de Komono : Monsieur Kodet Thomas Sylvain
Département de la Likouala :
District d'Yenellé : Monsieur Mpiouli Raphaël
Département des Plateaux :
District de Makotimpoko : Monsieur Ntsuini François
Madame Kengué Goma née Mbou Rogette Julie a été, quant à elle nommée administrateur-maire de la communauté urbaine de Pokola dans la Sangha. □

Lutte contre l'insécurité alimentaire dans le monde

LES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX S'IMPLIQUENT

Le symposium international sur la sécurité alimentaire, organisé, les 2 et 3 mai 2013 à Brazzaville par le Conseil économique et social (CES) du Congo en partenariat avec l'Association internationale de conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) et les Agences du système des Nations Unies, a abouti à la Déclaration dite de Brazzaville, qui définit le rôle des ces CES dans la promotion de la sécurité alimentaire.



Photo de famille des délégués internationaux

Dix sept pays et organisations ont pris part à ce symposium tenu sur le thème «Sécurité alimentaire : Evaluation des politiques internationales dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)». C'est le ministre de l'agriculture et de l'élevage, Rigobert Maboundou qui a lu le discours du président de la République à la séance d'ouverture. Il avait à ses côtés Jean Marie Tassoua, président du CES du Congo ; Mohamed Seghir Babes, président en exercice de l'AICESIS, président du CES d'Algérie ; Mme Marianne Flach, coordinatrice des Agences du système des Nations Unies et représentante résidente de l'UNICEF ; Luc Guyau, président de la FAO.

A la fin des travaux, les participants ont produit un rapport et une déclaration. Cette dernière contient des orientations générales du symposium aux CES et IS (Institutions similaires) ; le rôle spécifique des CES aux niveaux national, régional et continental ; le rôle d'appui de l'AICESIS ; le rôle d'appui de la FAO et du Système des Nations Unies. Les orientations générales portent sur le devoir des CES-IS de renforcer leur plaidoyer à différents niveaux (institutions, ministères, partenaires sociaux, économiques et politiques, organisations de la société civile etc.) ; le devoir des CES tant du Nord que du Sud, de construire des relations de partenariat solides pour agir ensemble contre l'insécurité alimentaire ; s'efforcer de développer de nouvelles dynamiques de développement à travers leur mission consultative. En guise de rappel, le premier des huit objectifs du Millénaire pour le Développement visait, il y a douze années, à réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Le sommet mondial de l'alimentation tenu du 17 au 19

novembre 1996, avait pris l'engagement de diviser par deux le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde d'ici 2015.

A la veille de cette échéance, la situation reste préoccupante. Le nombre de personnes sous-alimentées a dépassé le milliard d'individus, tandis que deux milliards de personnes sont victimes de malnutrition. La crise alimentaire menace la stabilité des relations internationales et concerne tous les continents.

L'objectif en matière de sécurité alimentaire est double : accroître les disponibilités alimentaires et assurer aux populations les plus vulnérables un accès immédiat à la nourriture saine.

Atteindre cet objectif de sécurité alimentaire implique le concours de tous. Le symposium de Brazzaville s'était donné pour ambition de mobiliser les CES-IS à l'échelle nationale et internationale. Les associer à la réflexion sur la sécurité alimentaire permet de mobiliser la spécificité et la valeur ajoutée de ces institutions consultatives, complémentaires de l'action des gouvernements centraux et celle des gouvernements nationaux.

Le ministre Rigobert Maboundou qui a clôturé ce symposium au nom du président de la République, a dit de cette rencontre qu'elle était une étape importante dans la capacité que l'humanité peut se donner à conforter le combat pour la sécurité alimentaire. A partir de maintenant, la question de la sécurité alimentaire n'est plus seulement l'affaire des gouvernements, des chercheurs, des universitaires, mais aussi celle des citoyens de la société civile.

Pour le président du CES Jean Marie Tassoua, ce symposium est une avancée dans le sens de l'éradication de la faim dans le monde.

D. Maléla

L'ETAT ENTRE LA PRESSION ET LES IMPERATIFS DE LA CROISSANCE

La fronde sociale allumée par les enseignants du public avec une grève ayant paralysé pendant un peu plus de deux mois l'Ecole vient de se calmer avec la reprise des cours la semaine dernière. Ceci à l'issue de rudes négociations entre le gouvernement et les syndicats des enseignants se cramponnant à l'essentiel de leurs revendications en l'occurrence l'augmentation de leur valeur indiciaire à 320. En vue de déminer ce terrain social qui commençait à tout contrôler, le gouvernement a pris l'initiative d'engager des négociations globales incluant les syndicats de tous les corps de l'administration publique.

Les compromis issus de celles-ci se traduiront en termes d'adoption des statuts particuliers et de revalorisation des indices dont les effets courront avec l'adoption du budget de l'Etat exercice 2014. Comme on peut l'imaginer aisément, la posture gouvernementale a rencontré l'assentiment des fonctionnaires dont le pouvoir d'achat connaîtra un ballon d'oxygène considérable. Les restrictions qu'ils s'étaient imposés dans leur plan de consommations vont devoir s'assouplir. Ainsi, si le nombre de repas quotidiens qui ne se limitait plus, dans le pire des cas, qu'à un seul et à deux dans le meilleur, pourrait repasser à 3 pour être dans les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé. De même, ceux des fonctionnaires ayant déserté les magasins de luxe en raison de l'érosion de leur pouvoir d'achat pour aller s'approvisionner en habits sur les marchés des friperies devront rompre avec cette pratique dévalorisante qui n'est pas de leur rang. Une pratique qu'ils ont adoptée à leur corps défendant. On peut multiplier à l'infini ce type de remise en cause qui interviendrait dans les habitudes de consommations que les agents de l'Administration avaient acquises suite au blocage des salaires. Les commerçants ne seront sans doute pas les derniers à ne pas boudier leur plaisir inhérent à la perspective de l'amélioration notable du pouvoir d'achat des fonc-

tionnaires. Ces derniers ont la réputation d'être de grands consommateurs qui dépensent sans compter. Il est certain qu'ils reprendront avec les achats «lourds» comme les congélateurs et les écrans plats et pourquoi pas la construction des maisons. La posture gouvernementale est donc de nature à revigorer la production et de relancer les affaires des commerçants. Cependant devant cette perspective somme toute euphorique, certains congolais demeurent lucides et sont plutôt dubitatifs. Ils craignent que cette amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires ne soit neutralisée par une inflation considérable qu'elle aura générée. Déjà, aujourd'hui le « moungouélé » de 100 frs cfa, très prisé par les congolais a baissé drastiquement de poids. Celui-ci a été divisé par trois. Il faut déboursier 300frs pour retrouver le manioc des années 90. Il sera difficile que les femmes qui fabriquent ce manioc restent insensibles à l'amélioration annoncée du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il en sera de même pour les autres catégories de producteurs des biens de consommation. Les appréhensions de ces concitoyens portent également sur la possible explosion de la masse salariale. Si l'Etat, selon eux, continue de reculer devant les revendications des agents de l'administration publique cette masse pourrait dépasser le seuil de 500 milliards

de frs cfa par an. Elle atteint aujourd'hui un peu plus de 200 milliards. A ce niveau, il n'est pas impossible que les relations du Congo avec le FMI en soient affectées. Non seulement ce montant destiné à la paye des fonctionnaires est très au dessus du budget de certains Etats africains que la communauté internationale ne nous le pardonnerait pas mais il repose sur une économie de rente. Or ce type d'économie est très vulnérable. Au moindre choc elle est affectée.

L'histoire récente de notre pays est parsemée d'exemples qui illustrent parfaitement la vulnérabilité de notre économie. Cela voudrait dire que notre pays ne tire pas les leçons du passé. Tout le crédit international que notre pays a bâti laborieusement et dont le point d'orgue a été l'admission du Congo à l'initiative des pays pauvres très endettés pourrait s'écrouler comme un château de cartes. Il est indéniable que les conditions des fonctionnaires sont préoccupantes au regard du coût élevé de la vie. Il appartient à l'Etat de trouver des solutions idoines tout en veillant que les équilibres nécessaires ne soient pas sacrifiés uniquement au profit du social. Dans ce sens, il devrait ferrailer pour réduire les distorsions énormes entre l'offre et la demande qui participent de l'augmentation du coût de la vie.

Aux fonctionnaires de comprendre également qu'ils ne sont pas les seuls à pouvoir mériter des revenus de l'Etat. Aussi ne doivent-ils pas toujours vouloir tirer la couverture de leur côté. Il y a d'autres catégories de Congolais comme les paysans, les artisans et les retraités et tant bien d'autres qui ont autant besoin de la bienveillance de l'Etat.

Laurent Lepossi

La parabole de l'éléphant

L'ÉLÉPHANT, UN LABEL POLITIQUE

Pourquoi le nom du plus gros mammifère vivant est-il de plus en plus mêlé à la politique, une activité strictement humaine ? Un jour, profitant de la sérénité qu'affichait mon grand-père au soir d'une journée de grandes réjouissances, j'ai voulu comprendre ce qui s'apparente à un phénomène qui ne cesse de gagner du terrain d'un pays à un autre, en fondant mon raisonnement sur le fait que depuis des lustres, l'image de l'éléphant est utilisée dans la sphère politique pour servir d'emblème ou de logo aux courants ou partis politiques et aux personnalités...ça et là, la même image est affichée sur des places publiques, lesquelles reflètent la fixation séculaire des humains sur cet animal qui apparaît dans de nombreuses cultures comme l'identité d'une forte nature entre les deux espèces. Les mythes et réalités de l'animal en sont certainement pour quelque chose: aux Etats-Unis, l'éléphant fait partie des superstars dans l'opinion publique. Est-ce une conséquence ou une cause de ce que le symbole de l'un des deux grands partis, le Parti républicain, soit un éléphant ? De même, en plongeant dans les arcanes de la vie politique française, l'on n'est pas surpris d'entendre parler des éléphants du Parti Socialiste, appellation qui couvre l'ensemble des personnalités marquantes de cette formation politique. L'histoire de l'Europe est très riche de ce point de vue. En témoignent d'illustres repères comme "l'éléphant de la Bastille", ce projet napoléonien de fontaine datant de 1812 ; "l'éléphant de la Rotonde", place du Musée

National d'histoire... Non loin de là, depuis le Moyen-âge, l'animal est le symbole de la ville italienne de Catane où une fontaine dite de l'éléphant se dresse sur la place de la Cathédrale.

Perçu comme un esprit de la forêt, persévérant et puissant, l'éléphant impressionne partout par ses caractéristiques étonnantes proches de l'homme, notamment son affectivité, son organisation sociale et sa nature pieuse.

En Afrique là où coule la légende, l'éléphant est vécu dans la plupart des traditions comme une monture royale, des formations politiques l'ont adopté comme symbole graphique ; c'est le cas du PDCI, ancien parti unique de Côte d'Ivoire, ce pays qui, lui-même doit son nom aux trophées du prestigieux spécimen zoologique. D'ailleurs, est-il besoin d'aller chercher si loin pour trouver une utilisation de ce noble animal comme symbolique politique, quand on sait que l'éléphant est le nom choisi par l'une des figures politiques les plus marquantes du Congo ? Cette personnalité se veut l'incarnation d'un mélange complexe de totems symbolisant à la fois la tolérance, la sagesse, l'humilité... ; autant de qualités expressément empruntées à l'éléphant.

Après un moment de silence, mon grand-père n'a eu qu'un mot à la bouche, en guise de réponse : « Mon petit, n'est-ce pas que l'éléphant porte le monde sur son dos ? N'est-ce pas qu'il incarne toute activité humaine ? C'est bien normal que son nom occupe l'arène politique ».

Jules Débel

Développement durable

LA DÉMARCHE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE NATIONALE EST ENGAGÉE

Le Forum national sur le développement durable, large cadre de concertation nationale, a permis au millier de participants, d'examiner et de valider le rapport de contexte du Congo. Il a fait autant pour les axes stratégiques qui permettront au pays, de se doter d'une politique et d'une stratégie nationales de développement durable.



Lancement des travaux des experts par Henri Djombo

Ces résultats sont le fruit de quatre jours de travaux, qui se sont déroulés du 26 au 29 avril 2013 à l'auditorium du ministère des affaires étrangères, sous le thème : « *Maîtriser l'avenir dans le contexte de développement durable* ». L'ambition du Président de la République qui est de conduire le Congo à l'émergence à l'horizon 2025, s'appuie sur le développement durable. Raison pour laquelle, il a tenu, malgré les contraintes liées à son agenda de travail, à présider personnellement la cérémonie d'ouverture.

Au terme de leurs travaux, les participants ont formulé des recommandations qui seront annexées au rapport du forum, comme l'indique le communiqué final. Ces travaux se sont déroulés dans cinq panels. Le premier a regroupé les secteurs suivants : agriculture, élevage, pêche, forêt et aménagement du territoire. Dans le deuxième panel se sont retrouvés les secteurs de l'hydrocarbure, des mines et de l'industrie.

Le troisième panel a rassemblé les experts des secteurs énergie, hydraulique, assainissement et déchets.

Le quatrième panel était consacré aux secteurs transport, tourisme, environnement, construction et urbanisme.

Le cinquième panel a regroupé les secteurs éducation, santé, social, genre, entrepreneuriat, financement, sécurité, communication, foncier et culture.

Objectifs visés

Au sein de ces différents panels, les participants ont suivi des présentations spécifiques et échangé, avant de faire la restitution en plénière. Ils ont ensuite examiné le rapport de contexte pour chaque secteur et validé quatre axes stratégiques. Il s'agit de : gérer durablement les ressources naturelles ; améliorer durablement la gouvernance ;

développer et moderniser durablement les infrastructures sociales de base ; diversifier durablement l'économie. Les résultats de ces assises auxquelles ont pris part les administrations publiques, les entreprises, les collectivités locales, les préfetures, la société civile, les organisations sous régionales, régionales et internationales, serviront à l'élaboration de la Politique et de la Stratégie nationale de développement durable.

Les attentes pour une gestion rationnelle

Comme l'a déclaré le Président de la République Denis Sassou N'Gusso dans son discours d'ouverture, « *le développement durable doit se traduire à travers la politique gouvernementale, les programmes et les projets à réaliser visant à réduire la pauvreté, impulser la croissance économique durable, contrôler l'évolution de la population, assurer l'accès à l'eau et à l'énergie, garantir une bonne alimentation, des emplois*

décents et des services sociaux de qualité ». Le Chef de l'Etat a par ailleurs relevé que le développement durable doit aussi se traduire par un effort constant dans la prospective, afin de maîtriser la gestion des ressources naturelles et humaines, entretenir un climat de paix et de concorde nationale. C'est pourquoi, a rappelé le Président de la République, les dimensions économiques, sociales et environnementales doivent être intégrées dans les politiques et guider les stratégies sectorielles de développement durable. Pour ce faire, l'adoption prochaine de la loi sur le développement durable de l'environnement offrira dans ce domaine, un cadre légal nouveau et harmonisé.

Pour maîtriser l'avenir dans le contexte du développement durable, le ministre de tutelle, Henri Djombo a indiqué que le développement durable doit se construire avec des matériaux fiables et de nouvelles technologies, dans une perspective qui garantit le bien-être social pour tous. C'est le bien-fondé de ce forum, qui a regroupé les représentants des différents secteurs d'activité.

Comme l'a rappelé Dieudonné Koguyagda, le représentant du système des Nations Unies, le défi majeur est que les conclusions de ce forum soient mises en œuvre. Les agences des Nations Unies ont assuré le gouvernement de l'accompagner dans cette démarche. Le ministre Henri Djombo a promis la pour-suivre et l'achever, afin de traduire dans les faits, la préoccupation du Président de la République, de faire du Congo un pays émergent à l'horizon 2025.

Dominique Maléa

Le conseil municipal de Brazzaville en session ordinaire

Le conseil municipal de Brazzaville est en session ordinaire depuis le 3 Mai dernier. 6 affaires sont au menu de cette session qui s'étendra sur une dizaine de jours.

Au nombre de ces affaires figurent le compte administratif de la commune, le compte de gestion de la commune et le règlement définitif du budget concernant l'exercice 2012 autant que les deux premiers comptes. Au cours de cette même session les conseillers municipaux vont tenter d'accorder leur vote sur 3 projets de délibération se rapportant entre autres à la dénomination en avenue Union Africaine l'avenue qui relie le centre de national de radio et de télévision (cnrtv) à Nkombo au rond-point Jérôme Abesse au niveau de l'école de police à Mounkondo. Mais également à l'échange du tronçon 350 mètres, rue de la gare des marchandises située à Mpila contre un terrain de 5m2 à Ouénzé. En l'absence du maire de la ville, président du conseil municipal, Hugues Nguoulondélé, la cérémonie d'ouverture de la session a été présidée par Cyriaque Malonga, son adjoint.

A noter que cette session est la dernière du présent conseil municipal qui arrive au terme de son mandat. Ce dernier est en exercice depuis Août 2008. ©

Humeur

Les paysans plus écolos que les citadins

Le fait est incontestable. Le concept de développement durable dans les villages, est mieux compris et pratiqué qu'en ville. Contrairement aux citadins qui se vantent d'avoir des têtes bien pleines, là-bas, avec des têtes plutôt bien faites, on maîtrise la nature en lui obéissant. L'utilisation rationnelle des forêts, de la terre, des étangs et rivières permet la régénérescence de la diversité biologique et la protection des écosystèmes. Sans être ingénieurs agronomes, les paysans savent cultiver la terre et la mettre en jachère. Ils s'abstiennent de faire la pêche et de chasser lorsque les chefs traditionnels décrètent la pause généralisée pour permettre à la faune terrestre et aquatique de se reproduire.

Autour du chef, dépositaire du pouvoir ancestral, la vie s'articule autour des coutumes dont chaque individu doit être un exécutant exemplaire. Les contrevenants s'exposent à la vindicte populaire qui tranche avec le laxisme qui paralyse la vie urbaine.

Généralement, chaque famille possède une fosse septique, un trou à ordures situés à distance respectable des lieux d'habitation. Malgré la présence des arbres fruitiers qui symbolisent la vie communautaire, les villages baignent dans une propreté irréprochable. Les fruits mûrs (avocats, safous, mangues, oranges, corossols...) profitent à tous. Aucun fruit n'est cueilli avant maturation.

Aujourd'hui, ce mode de vie tend à disparaître. Gangrenés par des citadins en quête de suffrages, les villages se meurent à petits feux. Les appétits financiers des plus mercantiles d'entre eux ont vite fait de vider les forêts, les étangs et rivières de leurs principales ressources naturelles. L'argent distribué à tour de bras pour glaner les suffrages, suscite la paresse en milieu rural où les bras valides récusent désormais le travail de la terre. Les paysans attendent les échéances électorales pour brasser les billets de banque comme des cartes au casino.

Dans les aires protégées, des braconniers affrontent les écolos et usent parfois de kalachnikovs pour décimer sans distinction la faune. Les étangs et rivières sont vidés de leur contenu par des pratiques destructrices qui excluent toute notion relative à l'utilisation rationnelle des richesses halieutiques. Il arrive aussi que des commerçants s'arrogent le droit d'acheter tous les fruits d'un arbre pour les écouler vers la ville.

Cette nouvelle façon de vivre insufflée dans les villages par des citadins, n'a aucun rapport avec le développement durable. Elle pourrait le monde rural et remet en cause toutes les stratégies élaborées pour une maîtrise de notre développement. Il est donc urgent d'asseoir une bonne gouvernance urbaine pour épargner les villages d'une contagion par les apôtres du développement non durable.

Qu'il s'agisse des problèmes d'assainissement, d'hygiène et autres, les citadins ont beaucoup à apprendre des paysans. Nos villes sont sales et cela est du fait des mauvaises habitudes de ceux qui y vivent. Presque partout, les ordures ménagères jonchent les rues. Des odeurs nauséabondes inondent les quartiers. Des mécaniques totalement amorties polluent l'air en dégageant des fumées noirâtres sans que cela choque. Les nuisances sonores à proximité des écoles, hôpitaux et habitations sont tolérées. Que dire de ces petits feux qui illuminent la nuit les crêtes des collines de Brazzaville et qui symbolisent la phase terminale d'une déforestation sauvage à des fins de fabrication du charbon par des citadins sans scrupules !

Bon nombre de citadins rament à contre courant du développement durable. Mais dans les forums, ils demeurent les grands mystificateurs du concept qu'ils retournent dans tous les sens pour épater l'opinion. En fait, ils agissent comme certains acteurs politiques qui parlent de démocratie du bout des lèvres sans y croire.

Le développement durable suppose la convergence des exigences économiques, sociales et environnementales. Cette notion est battue en brèche. Au lieu d'être des accélérateurs du développement économique, les villes deviennent des boulets qui pourraient empêcher l'émergence. A moins d'imaginer deux sortes d'émergence dans un même pays : une émergence pour les villes, une autre pour le monde rural.

Mwana Mboyo

RAPPORT SYNTHÈSE DE LA SESSION ORDINAIRE ET ADMINISTRATIVE

Du 02 Mars au 30 Avril 2013, se sont déroulés dans la salle des Congrès du Palais des Congrès, les travaux de la 32^{ème} session ordinaire du Sénat, session administrative dont les cérémonies d'ouverture et de clôture, ont été placées sous la direction du Président du Sénat.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot introductif du Deuxième Secrétaire du bureau du Sénat et les discours solennels du Président du Sénat.

Dans son mot introductif, le Deuxième Secrétaire du bureau du Sénat, Dominique Lékoyi, a présenté la liste des affaires arrêtées par la 32^{ème} Conférence des Présidents tenue le 23 Février 2013.

Prenant la parole à son tour, le Président du Sénat, André Obami Itou, a commencé son discours par une inquiétude liée au climat politico-social qui prévaut en Afrique Centrale et qui a pour foyers, l'Est de la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine.

Examinés au cas par cas, le Président du Sénat, dans la situation de la République Démocratique du Congo, l'a décrite non sans crainte, car a-t-il déclaré, que malgré l'acalmie qui s'y faisait voir, il y avait encore une angoisse liée aux problèmes humanitaires, d'autant plus que des pans des populations étaient encore plongées dans la misère et en insécurité permanente. Peut être qu'avec l'accord signé à Addis-Abeba en Ethiopie, en date du 24 février 2013, sous l'égide du Secrétaire Général des Nations Unies, cette situation trouvera une voie de sortie.

En ce qui concerne la République Centrafricaine, le Président du Sénat a mis un accent particulier sur les efforts entrepris par le pouvoir et l'opposition qui ont privilégié le dialogue et accepté la médiation pilotée par le Président de la République du Congo, Son Excellence Denis Sassou N'Guesso.

Outre l'Afrique Centrale avec ces deux cas, le Président du Sénat a abordé la crise au Mali en Afrique de l'Ouest, situation qu'il a qualifiée « d'essentiellement militaire ». Le Vénérable Président a apprécié positivement l'intervention militaire organisée par la France dans ce pays, opération qui connaît des succès avec la libération de nombreuses zones soumises à l'oppression des terroristes des groupes Islamistes dans la partie Est du pays, même si la sécurisation de ces zones libérées demeure la phase la plus importante dans ce conflit. Au delà du volet international volontairement réduit à l'Afrique noire, le Président du Sénat a porté un regard sur le Congo, notre pays, en notant que le dialogue national annoncé par le Président de la République dans son discours lors de la présentation des vœux à la Nation le 31 Décembre 2012, devrait constituer un espace de concertation entre acteurs politiques avant la tenue des élections locales prévues pour cette année 2013.

Tout en exprimant son adhésion à cette démarche, sinon celle de la chambre haute du Parlement en tant que chambre de la modération et du Conseil de la Nation, le Président du Sénat a émis le vœu de voir se tenir dans la paix ce dialogue et les élections locales se dérouler dans la quiétude totale.

Pour terminer, il a invité les Sénateurs au sens de responsabilité qui les a toujours caractérisés, de sorte que l'ensemble des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente session soit

examiné et adopté.

La plénière qui a suivi aussitôt la cérémonie d'ouverture a permis aux Sénateurs d'approuver la liste des affaires, leur répartition par commission permanente et le calendrier des travaux présentés par la Première Secrétaire du bureau du Sénat, Philomène Fouty-Soungou.

Trente(30) affaires ont constitué l'ordre du jour de cette 32^{ème} session ordinaire dont deux introduites par le gouvernement en cours des travaux et libellées ainsi qu'il suit :

- projet de loi relatif à la mise en œuvre de la convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ;

- projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement du programme d'appui au développement des filières agricoles.

Au terme des travaux, les Sénateurs ont examiné et adopté quinze(15) projets de lois, organisé et tenu trois séances plénières consacrées à l'interpellation, aux questions d'actualité et aux questions orales au gouvernement avec débat et participé à trois activités diverses.

Pour les projets de loi, il s'agit :

1- Du projet de loi autorisant la ratification de la convention entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République Italienne, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir l'évasion fiscale (affaire n°01).

Ce projet de loi s'applique aux personnes qui résident dans un Etat contractant ou chacun de ces Etats contractants et vise les impôts sur le revenu perçus pour le compte d'un Etat contractant.

2- Du projet de loi autorisant la ratification de la Charte africaine de la statistique (affaire n°03).

La Charte africaine de la statistique est un ensemble de données, une sorte de code de conduite auquel toute loi sur la statistique doit obéir. Pour sa mise en œuvre et son suivi - évaluation, il est prévu des mécanismes au niveau national, régional et continental. En ratifiant cette charte, notre pays va se mettre au diapason des autres qui sont aujourd'hui fortement engagés dans la dynamique de la statistique.

3- Du projet de loi sur les relations entre la Communauté Economique Africaine et les Communautés Economiques Régionales (affaire n°05).

Le protocole sur les relations entre la Communauté Economique Africaine et les Communautés Economiques Régionales a été adopté le 03 Juin 1997 à Hararé (Zimbabwe) et a pour objet de renforcer la capacité opérationnelle des Communautés Economiques Régionales existantes, promouvoir une coopération plus étroite entre ces Communautés, en vue de leur développement approprié vers la création du Marché

Commun Africain.

4- Du projet de loi autorisant la ratification des statuts de l'Association des organisations africaines de promotion commerciale (Affaire n°06). Les statuts de l'Association des organisations africaines de promotion commerciale, adoptés à Addis-Abeba (Ethiopie) le 18 juin 1974 ont pour mission de promouvoir les échanges commerciaux intra-africains et stimuler la participation de l'Afrique au commerce mondial.

5- Des projets de loi autorisant la ratification des accords entre la République du Congo et la République d'Angola, le gouvernement de la République du Congo et le gouvernement de l'Etat du Qatar, la République du Congo et la République Fédérale d'Allemagne et entre le gouvernement de la République du Congo et le gouvernement de la République de Maurice relatifs à la promotion, la protection et l'encouragement réciproques des investissements (affaires n°08, 09, 14 et 19) ;

Ces quatre traités créent les conditions favorables aux investissements effectués par les investisseurs de chacune des parties contractantes, à travers un cadre juridique qui rendra formels les différents échanges commerciaux.

- Avec la République d'Angola, de renforcer la coopération qui porte sur le développement transfrontalier très important qui existe entre les deux pays avec comme base la province du Cabinda largement tournée vers Pointe-Noire et le département du Niari et sécuriser les investissements congolais faits à travers un cadre juridique qui rendra formels les différents échanges commerciaux ;

- Avec l'Etat du Qatar, d'accompagner par un cadre légal la dynamique des échanges entrepris par nos deux gouvernements en 2010 afin de protéger la plage des possibilités d'investissements qui s'offre aux deux pays ;

- Avec la République Fédérale d'Allemagne, de sécuriser et inciter des investissements entre les deux pays, étant donné les relations dans le domaine commercial existant avec ce pays ;

- Avec la République de Maurice, de s'imprégner de l'expérience mauricienne en matière de zones économiques spéciales et de permettre au Congo de tirer d'énormes avantages dans le développement des compétences en matière de diversification de l'économie.

6- Du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération économique, commerciale et technique entre le gouvernement de la République du Congo et le gouvernement de l'Etat du Qatar (affaire n°10)

Signé le 28 Mars 2010 à Brazzaville, cet accord a pour objet de renforcer les liens d'amitié, d'améliorer et de développer les échanges commerciaux, les relations de coopération économique et technique sur la base des intérêts et profits communs aux deux Etats.

7- Du projet de loi portant sanctions pénales aux infractions prévues par les actes uniformes du traité de l'OHADA relatifs au droit commercial général, au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, au droit des sûretés et au droit des

procédures collectives d'apurement du passif (affaire n°12).

Les actes uniformes du traité de l'OHADA peuvent inclure les dispositions d'incrimination pénale dont la détermination des sanctions est dévolue aux Etats-Parties.

C'est en application de cette disposition que la République du Congo a initié la présente loi qui détermine les peines relatives aux infractions prévues dans les actes uniformes du traité, conformément au code pénal en vigueur avec celles des amendes prévues par la loi 19-2005 du 24 Novembre 2005 portant réglementation de la profession de commerçant.

8- Du projet de loi autorisant la ratification de la convention régissant la Cour des Comptes Communautaires (affaire n°17)

Cette convention a été adoptée le 30 Janvier 2009 à Libreville(Gabon), et a eu à instituer un organe chargé du contrôle juridictionnel des comptes des comptables de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) afin de garantir la bonne gestion des ressources financières des institutions et organes spécialisés de la Communauté.

9- Du projet de loi portant création de l'école de génie travaux (affaire n°22) ; L'école de génie travaux a été créée le 29 Décembre 2009 et placée sous l'autorité du commandant des écoles des Forces Armées Congolaises.

Mais en tant que centre d'excellence régional, elle aura aussi pour mission la mise en œuvre de la politique de formation de la CEEAC en matière de paix, au profit du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale(COPAX) et pourra de ce fait accéder aux crédits de la facilité paix de l'Union Africaine et de l'Union Européenne.

10- Du projet de loi portant création du guichet unique des opérations transfrontalières (affaire n°23).

Le guichet unique des opérations transfrontalières est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et a pour mission d'améliorer le climat des affaires, de permettre la fluidité du commerce transfrontalier et de lutter contre la vie chère dans notre pays.

11- Du projet de loi relatif à la mise au point de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (affaire n°25).

La convention a été signée par la République du Congo le 15 Janvier 1993 et ratifiée le 20 Mai 2007. Le projet de loi y relatif a pour objet de fixer les modalités de sa mise en œuvre.

12- Du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement du programme d'appui au développement des filières agricoles (affaire n°26).

L'accord de financement du programme d'appui au développement des filières agricoles, signé le 21 Février 2012 entre la République du Congo et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a pour objet de booster de manière durable le secteur agricole.

Suite page 6



Le Congo entend renforcer la couverture vaccinale

Intérioriser les bienfaits de la vaccination, tel est le mot d'ordre des autorités sanitaires du pays aux populations congolaises, qui doivent comprendre que cette opération, organisée en permanence sur l'ensemble du territoire national, est l'un des moyens de prévention et de protection le plus efficace contre la maladie. Son impact sur la réduction de la mortalité infantile est incontestable, tel que l'attestent les statistiques du ministère de la santé et de la population ainsi que celles de l'OMS.

A cet effet, le directeur de cabinet du ministre de la santé et de la population, M. Jean Philippe Ngakosso, a appelé au nom de sa tutelle, les parents à faire vacciner gratuitement leurs enfants dans les centres de santé les plus proches de leurs domiciles car, beaucoup de vies sont sauvées contre plusieurs maladies comme la rougeole, la poliomyélite, la coqueluche, le téta-nos, la diphtérie, la méningite, etc., grâce à la vaccination.

Il a fait cet appel au Centre de Santé Intégré (CSI) Maman Mboulalé à Talangaï (6^e arrondissement de Brazzaville), à la cérémonie de lancement de la 3^e édition de la Semaine Africaine de la Vaccination au Congo, qui a eu lieu du 30 avril au 5 mai, sur le thème : « *Sauvons des vies, prévenons des infirmités, vaccinons* ». Cette vaccination a notamment concerné les femmes enceintes et les enfants âgés de 0 à 11 mois. Faisant état des progrès réalisés par le pays en la matière, le



Jean Philippe Ngakosso vaccinant un enfant

directeur de cabinet du ministre de la santé a d'abord signifié que le gouvernement a fait de la vaccination une priorité nationale et entend y mettre tous les moyens nécessaires pour pérenniser cette intervention majeure de santé publique, avant d'indiquer que le Congo figure parmi les pays dont

la couverture vaccinale se situe autour de 80%.

M. Jean Philippe Ngakosso a toutefois notifié qu'en dépit de ces progrès indéniables enregistrés dans le pays grâce à la vaccination, il existe encore des enfants non vaccinés dans nos maisons, et que l'accumulation du nombre de ces enfants à risque explique la résurgence des cas de rougeole constatés ici et là. Une situation qui est en partie liée à la méconnaissance de l'impact réel du vaccin par la population et aux difficultés de vacciner les enfants vivant dans les zones d'accès difficile ; d'où la nécessité d'engager des actions vigoureuses.

Campagne d'information de proximité

Raison pour laquelle, le ministère de la santé et de la population organisera cette année, de nombreuses activités de vaccination, afin de renforcer l'immunité des enfants contre les maladies évitables par la vaccination. Il s'agit, a

précisé le directeur de cabinet du ministre François Ibovi, du déploiement des agents dûment mandatés par le département de la santé, afin de sensibiliser les populations sur l'intérêt de la vaccination ; l'organisation des réunions de sensibilisation dans les douze départements du pays, et des séances de rattrapage et de renforcement de la couverture vaccinale dans les districts sanitaires de faible performance. L'orateur a saisi cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du gouvernement congolais à l'endroit des partenaires techniques et financiers, notamment l'OMS, l'UNICEF, GAVI et les autres agences du système des Nations Unies, pour leur appui à la mise en œuvre des activités vaccinales au Congo.

A l'endroit des agents de santé qui vaccinent, et aux responsables des administrations sanitaires à tous les niveaux, M. Jean Philippe Ngakosso a exhorté les uns et les autres à plus d'abnégation au travail qu'ils réalisent au quotidien pour le bien-être des enfants et à faire preuve de savoir-faire, en vue d'améliorer la couverture sanitaire territoriale, afin que le nombre d'enfants vaccinés ne soit contredit par la réémergence des

épidémies dans le pays. « *Un enfant vacciné est un enfant protégé* », a-t-il rappelé aux parents.

Le lancement de cette 3^e édition de la Semaine Africaine de la Vaccination au Congo s'est déroulé en présence de la représentante de l'OMS-Congo, Mme Fatimata Binta Diallo. Elle a loué les avancées très encourageantes dans la réduction des taux de mortalité infantile en République du Congo où le gouvernement, pour la santé de la population, ne cesse d'allouer des ressources nationales à la mise en œuvre des stratégies de la vaccination.

Selon les statistiques de l'EDS 2005, 2011-2012, ces taux sont passés de 75 à 68 pour mille naissances vivantes entre 2005 et 2012.

Ce thème, a reconnu la représentante de l'OMS au Congo, répond aux défis auxquels le pays s'est engagé, à savoir un Congo sans polio et sans épidémies de rougeole, de fièvre jaune..., à travers le renforcement de la vaccination de routine et l'organisation des campagnes de vaccination de qualité.

Guilit Nguu

RAPPORT SYNTHÈSE DE LA SESSION ORDINAIRE ET ADMINISTRATIVE

Suite de la page 5

13- Des questions orales au Gouvernement avec débat (affaire n°28).

S'agissant des questions orales au gouvernement avec débat, elles se sont rapportées aux préoccupations quotidiennes relevées ici et là comme :

- la promotion et la protection des droits des populations autochtones ;
- les problèmes de l'aviation et de la sécurité aéroportuaire ;
- le paiement de la pension et l'apurement des arriérés et arriérages ;
- les perspectives de privatisation des entreprises publiques ;
- l'impact de la crise de l'Euro sur nos économies ;
- la rationalisation des Communautés Economiques Régionales ;
- la facturation et l'approvisionnement en eau et en électricité de nos populations ;
- la place de la recherche scientifique et de l'innovation technologique dans le développement de notre pays ;
- la considération et la vitalité de nos entités culturelles ;
- la prolifération des antennes des sociétés de téléphonie mobile dans les établissements scolaires ;
- le problème des visas à l'ambassade de France ;
- la perméabilité des frontières congolaises ;
- le non achèvement de certains projets de la municipalisation accélérée, notamment dans la Likouala ;
- la non ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance etc...

14- De l'interpellation du gouvernement sur la décentralisation (affaire n°29)

Placée sous la houlette de la Deuxième Vice-Présidente du Sénat, Jeanne Emilie Ngoto, l'interpellation du gouvernement sur la décentralisation, a porté sur :

- l'irrégularité et le faible niveau de déblocage des subventions ;

- le manque de statut des conseillers locaux ;
- le non reversement par le trésor public des taxes destinées aux conseils départementaux et municipaux ;
- la rétention par les services déconcentrés des menues recettes destinées aux collectivités locales ;
- le non respect par le gouvernement des dispositions légales en vigueur en ce qui concerne le transfert des compétences ;
- les conflits de compétences entre les préfets et les bureaux des conseils d'une part, et les bureaux des conseils et les sous-préfets d'autre part dans la gestion des marchés locaux, du foncier ainsi que les Secrétaires Généraux des conseils ;
- les difficultés de certains conseils à monter leurs budgets et à les exécuter ;
- le manque de locaux adéquats pour les communautés urbaines, etc....

15- Des questions d'actualité (affaire n°30)

La séance des questions d'actualité a été dirigée par le Premier Vice-Président, Vincent Ganga. Elle était axée autour des plans directeurs des villes de notre pays, en particulier à Brazzaville et Pointe-Noire, à l'identification des ruisseaux souterrains en vue d'une bonne politique d'aménagement urbain, de l'évacuation des eaux usées et de pluie, etc...

Au total dix huit (18) affaires des trente inscrites à l'ordre du jour de la session ont été examinées et approuvées. S'agissant des activités diverses, les Sénateurs ont, au cours de cette session, pris part aux trois activités ci-après :

- la journée parlementaire sur l'Impact de la Régulation des Télécommunications en République du Congo ;
- le message du Président de la République Populaire de Chine devant le Parlement réuni en Congrès ;

- le forum national sur le développement durable.

a) De la journée Parlementaire

Le 27 Mars 2013, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPE) a organisé une journée au profit des Députés et Sénateurs. Cette journée a porté sur « l'Impact de la régulation des Télécommunications en République du Congo » et a permis aux parlementaires d'être édifiés sur :

- le contexte de l'économie numérique ;
- les enjeux des TIC ;
- les opportunités qu'offre la disponibilité de la fibre optique ;
- les perspectives contribuant à la réduction de la facture numérique et la diversification du tissu économique national ;
- la politique de gestion des ressources humaines axée sur une implication accrue des compétences aussi bien nationales que de la diaspora.

b) Du message du Président de la République Populaire de Chine.

A la demande de Son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, le Parlement a été convoqué en congrès le 29 Mars 2013, occasion donnée aux parlementaires des deux chambres de suivre le message de Monsieur Xi-JINPING, Président de la République Populaire de Chine en visite d'Etat dans notre pays.

Dans les temps forts de son adresse, il faut retenir que Monsieur Xi-JINPING a salué l'excellence des relations de coopération qui existent entre la Chine et le Congo depuis 1964. Il a manifesté la disponibilité de son pays à appuyer les efforts du gouvernement congolais dans le cadre du renforcement de la paix, du maillage du pays en infras-

structures diverses et a souligné le rôle que doivent jouer les institutions législatives dans un pays, car elles permettent de dynamiser les échanges diplomatiques à travers les groupes d'amitié, a-t-il renchéri, avant de conclure son propos.

c) Du forum national sur le développement durable

Quelques Sénateurs et cadres du Sénat ont pris part au Forum National sur le développement durable organisé par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable. Le forum a porté sur le thème : « *maîtriser l'avenir dans le contexte du développement durable* ».

Les participants à ce Forum ont eu à définir les grandes lignes des politiques sectorielles qui incluent les principes du développement durable en vue d'élaborer la stratégie nationale dans le domaine, en prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux du développement et en se basant sur les valeurs universelles qui sont : l'équité, la responsabilité, la transparence et la participation.

Il faut signaler en passant que conformément à l'article 35 du règlement intérieur du Sénat, les Vénérables Sénateurs ont été informés des activités menées par le bureau pendant l'intercession à travers son rapport couvrant la période du 14 Décembre 2012 au 1^{er} Mars 2013. Tel est le bilan synthétisé de l'activité que viennent de réaliser, 60 jours durant, les Sénateurs, au cours des travaux de la 32^{ème} session ordinaire, travaux qui se sont déroulés dans une atmosphère de sincère compréhension.

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 2013

Le Sénat

Douanes congolaises

DEUX TRAFIQUANTS DE SACHETS EN PLASTIQUE SOUS LES VERROUS

Les services de la direction départementale des douanes de Brazzaville viennent de mettre la main sur deux trafiquants qui se livraient à la contrebande des sachets en matière plastique dont la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation sont interdites au Congo. Monsieur François Kadish et Madame Angèle Moloko, avaient dissimulé ses sachets dans 80 sacs utilisés habituellement pour l'emballage des détergents de marque Somo Mousse en provenance de la République Démocratique du Congo.



Les emballages dans lesquels étaient dissimulés les sachets

Cette saisie a été opérée le 24 avril dernier au Beach de Brazzaville grâce à un dispositif mis en place

par la direction départementale des douanes dans le cadre de l'application du décret n°2011-485 du 20 juillet 2011 réglementant la

production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, des sachets et films en plastique.

Au regard du danger que représente la recrudescence de ce trafic illégal, le directeur départementale des douanes de Brazzaville, Fidèle Manda a décidé de déléguer les deux contrebandiers à la police afin que des investigations plus poussées soient menées pour mieux cerner cette contrebande à laquelle se livrent plusieurs sujets étrangers.

On signale des cas de récidive chaque deux mois et les sachets saisis ont souvent été remis à la mairie de Brazzaville pour destruction. Aussi, la porosité de nos frontières ne facilite pas la lutte contre l'importation frauduleuse des sachets. Depuis l'application de la mesure du gouvernement congolais interdisant la vente de ces produits



L'appréhendé tenant la marchandise prohibée

nocifs à l'environnement, les fraudeurs utilisent plusieurs procédés de dissimulation pour

tromper la vigilance des services de surveillance.

Naomi Mataza.

Route Doussala-Frontière Gabon-Congo-Dolisie

DES EXPERTS DE LA CEEAC ET DE LA BAD SÉJOURNENT DANS LE NIARI

Une mission composée d'experts de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) conduite par M. Patrick Rugumire vient de séjourner dans le département du Niari pour évaluer la faisabilité du projet de bitumage de la route Doussala-Frontière Gabon/Congo-Dolisie, longue de 226 kilomètres. Cette évaluation constitue la dernière étape précédant le lancement des appels d'offres, après celles de l'exécution de l'avant-projet sommaire et de l'avant-projet détaillé, réalisées à ce jour à 100%.

Du 1er au 2 mai courant, des experts de la CEEAC et de la BAD accompagnés des délégations des cadres gabonais et congolais en charge des routes ont pris contact avec les cadres en poste

dans le Niari et tenu des audiences publiques avec les populations riveraines. Au cours de la séance de travail avec une dizaine de directeurs départementaux, sous la direction du chef de cabinet du préfet du Niari,

M. Etienne Pérez Epagna, il a été question de l'intérêt que représente cette route pour leurs secteurs d'activités respectives et pour les populations, en raison de ses effets incitatifs sur de nombreuses activités socio économiques du département du Niari et des environs. Un regard a été également porté sur les mesures d'accompagnement possibles et les doléances émises par les directeurs départementaux ; par exemple : l'appui à l'éducation de base par la construction et réhabilitation des écoles, l'appui à la santé des populations par la construction/réhabilitation et équipement des centres de santé intégrés, la fourniture d'eau potable...

La délégation s'est ensuite rendue sur le terrain pour des réunions dans les villages traversés par cette route transfrontalière, du moins dans son tronçon Dolisie-Frontière Gabon, en passant par les districts de Louvakou, Kibangu et Nyanga ; question sans doute de confronter les informations recueillies auprès des cadres à Dolisie avec la réalité du terrain notamment, en échangeant directement avec les populations riveraines.

La route Doussala-Frontière Gabon/Congo-Dolisie est un

projet qui fait partie des objectifs des pays membres de la CEEAC au travers du plan directeur consensuel des transports en Afrique Centrale de mailer la sous-région d'infrastructures de transports pour la fluidité du trafic entre Etats. Sur le court terme, il prévoit la circulation sur des routes entièrement bitumées d'une capitale à une autre. Sur le moyen terme, il envisage un cadre consensuel pour des négociations, en vue de mobiliser les investissements dans le domaine des infrastructures des transports. Enfin, sur le long terme, il est question de doter la région d'un système de transports (tous modes confondus), dont les infrastructures et les services favorisent la libre circulation des personnes et des biens.

Ainsi, le tronçon Doussala-Frontière Gabon/Congo-Dolisie faisant partie du Corridor Libreville-Bafoussam-Doussala-Dolisie-Madingou-Brazzaville a été retenu pour des études techniques sur financement de la Banque Africaine de Développement ; études en cinq parties confiées au bureau CIRAMALI qui axera son action sur : les études socioéconomiques, les études techniques, les études

sur l'impact environnemental, les études institutionnelles et la facilitation du commerce, ainsi que l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et bureaux de contrôle et de surveillance.

Les précautions techniques

Pour éviter à cette route une dégradation rapide et précoce comme cela se constate sur la Nationale 1, sur son premier segment Pointe-Noire/Dolisie, les experts de la CEEAC et de la BAD ont recommandé l'implantation d'un poste de pesage pour contraindre les grumiers notamment à se conformer aux normes. De même, pour épargner les personnes en déplacement de toutes les formes de tracasserie, ils prévoient l'installation d'un poste de contrôle unique à la frontière, sur une zone retenue d'accord partie. D'autres mesures visant à sécuriser les usagers de la route sont aussi prévues, tout comme l'organisation des campagnes de sensibilisation et de formation, pour endiguer tout comportement déviant lié aux impacts négatifs de la route.

J.D.

LE PATRIOTE

Siège: 106 bis, Rue Ewo - Ouenzé

N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE DU 25 MARS 2010

Directeur Général : Patrick YANDZA

Directeur de la Publication : Guy MOUKOZA

Secrétaire Général de Rédaction: Bertin EKANI

Rewriter : Aimé Raymond NZANGO

Equipe rédactionnelle : Laurent LEPOSSI, Dieudonné BEKAS, Georges ENGOUMA, Dominique MALELA, Etienne PÉREZ, Gulit NGOU, Ernest OTSOUANGA, Roger PAO

Mise en pages : YENGO MALANDA
Relationniste : Anderson de Mbalóé
Secrétaire de direction : Pégie Illesa

Impression : Imprimerie Saint Paul (ISP)

Violence à Poto-Poto

LE HOOLIGANISME PREND DROIT DE CITE

Lentement mais sûrement, l'horrible affrontement entre «Somaliens» et «Armée rouge» est en train de s'enraciner au point de devenir un classique du mal. Des jeunes drogués et désœuvrés prennent ainsi régulièrement le malin plaisir de tout casser sur leur passage, tout en agressant tant verbalement que physiquement, et en infligeant aux paisibles populations des mutilations de toutes sortes. Ces gangsters ont une fois de plus fait une démonstration de violence le jeudi 25 avril dernier dans un quartier de l'arrondissement 3 Poto-Poto.

Les «Somaliens» et «l'Armée rouge» sont deux gangs bien connus surtout dans les quartiers 31 et 32 à Poto-Poto. Ils ont l'art, quand l'envie les prend, de s'armer de barres de fer, de machettes, de tessons de bouteille, de pierres ou de couteaux pour semer la terreur, la peur et la désolation. C'est ainsi que le jeudi 25 avril 2013 une banale dispute au bar «Tindika lokito» sur la rue Mbakas à Poto-Poto a fini par engendrer un horrible cauchemar. A l'origine, deux belles créatures, citoyennes de la RDC, ont été invitées par leurs amis au bar «Tindika lokito» pour un petit verre «mwa moko». Il se trouve que ceux-ci n'avaient pas réuni suffisamment de moyens pour assouvir les appétits de leurs dulcinées. Aussi, sur place, les belles invitées dont la frivolité n'est d'ailleurs plus à démontrer ont choisi d'aller à une autre table où la bière coulait à flot. Voilà l'incident suffisant pour mettre le feu aux poudres car sur les deux tables, il y avait d'un côté les adeptes de «l'Armée rouge» et de l'autre ceux des «Somaliens».



Affrontement entre gangs rivaux

En un laps de temps, la situation a dégénéré au point de se répandre dans le quartier. A la rue Loango, mademoiselle Prisca Ngombé a été surprise chez elle où ces bandits lui ont sectionné l'auriculaire en même temps qu'elle a subi plusieurs points de suture au corps. Quant aux combattants eux-mêmes, plu-

sieurs ont eu d'énormes et graves dégâts corporels.

Vaincre le phénomène «Kuluna»

Naturellement, depuis là, la force publique a investi conséquemment les lieux. Des arrestations ont été opérées et certains des protagonistes auraient même été

trappés sur des bateaux en partance pour Kinshasa. Car les «Kuluna» des deux rives ont pris l'habitude de se donner la main de sorte que lorsqu'il y a traque à Kinshasa on se réfugie à Brazzaville et vice-versa. Il reste que ce phénomène a pris naissance en Angleterre au début des années 80. Des jeunes, noyés dans la drogue et l'alcool, s'étaient mis à semer la violence sauvage dans les stades et autour de ceux-ci. On a encore en mémoire le drame du Heysel où plus d'une trentaine de supporters italiens avaient péri à l'occasion de la finale de la coupe d'Europe des clubs champions entre la Juventus de Turin et le FC Liverpool en mai 1985 à Bruxelles.

Depuis, l'Europe a pris le problème à bras le corps. Difficile de ne pas constater aujourd'hui que la situation est sous contrôle. Cependant, le phénomène s'est exporté en Afrique. En ce moment même se tient au Maroc un procès relatif aux actes hooliganistes posés le 11 avril dernier à Casablanca, à l'occasion du match Raja-Far de Rabat. Mais dans les deux Congo, le hooliganisme a plutôt quitté les stades pour prendre corps à la cité. Pour quelles raisons ? Peut-être que ces bandits espèrent échapper au contrôle de la force publique dans la mesure où la cité

est plus vaste et c'est beaucoup plus facile de s'évanouir sans laisser de traces. Voilà pourquoi la force publique actuellement est mise à rude épreuve. On lit comme une certaine impuissance dans la mesure où les têtes d'affiche de ces groupes inciviques sont suffisamment connues. Des arrestations sont régulièrement opérées mais, hélas, rien ne change. L'insécurité est devenue permanente où de jour comme de nuit on dépouille les paisibles populations de leurs biens (bijoux, argent, appareils de téléphone, etc.).

Les «Kuluna» sont en train de s'implanter solidement presque dans tous les quartiers de Brazzaville. On vit véritablement la peur sur la ville car notre capitale est comme prise en otage. Bien sûr, l'Europe a disposé de moyens conséquents pour vaincre le hooliganisme. Mais après la guerre de 1997, notre police, notre gendarmerie et notre armée ont su faire taire les «rouleurs en mbéba». Il n'y a pas de raisons qu'elles ne soient pas capables de briser les «Kuluna». C'est seulement un problème de volonté qui s'accompagne de moyens conséquents.

Ewoli Nguenza

COMMUNIQUE DIVERS

Le président du comité d'organisation du cinquantenaire d'Oyo informe les filles et fils de ce district que les festivités y relatives auront lieu du 24 au 26 Mai 2013 dans cette localité.

Par ailleurs, il demande à tous les originaires du district d'Oyo de verser leurs cotisations auprès de Madame Adèle Philomène ITOUANGAPORO, trésorière générale du cinquantenaire.

Pour tout contact appelez au 05.551.53.67 ou au 06.666.41.24.

Vous pouvez faire un virement bancaire à La Congolaise des Banques (LCB) au numéro 18659701102/78

Société Congolaise de Production d'Electricité

UNE EXPERTISE ÉNERGÉTIQUE SALUTAIRE

Destinée à produire le courant électrique au moyen des centrales thermiques, la Société congolaise de production d'électricité (SCPE) qui a atteint une capacité de près de 100 mégawatts en dix ans d'activités, intègre la conscience collective comme un des maillons essentiels pour l'accès de tous à l'électricité. Les 150 experts qui travaillent dans cette unité s'activent au gré des réformes engagées pour perpétuer un service à la dimension des ambitions du gouvernement et des attentes d'une population de plus en plus exigeante, malgré le désengagement des sociétés pétrolières, principaux partenaires financiers.

L'électricité doit cesser d'être un luxe. Cette ambition du gouvernement qui intègre la modernisation du Congo a conduit à la construction de certains des complexes hydroélectriques, qui ont révolutionné le quotidien de nombre de citoyens. Le souci de fournir l'électricité à toutes les couches, dans les cités urbaines et dans les villages a conduit à la construction de centrales thermiques et à la création d'une structure spécialisée dénommée Société congolaise de production d'électricité.

Fruit des grandes réformes engagées dans le secteur de l'énergie et de l'hydraulique, la SCPE est créée le 12 décembre 2002. La mise en service de la centrale à gaz de Djéno signera l'acte de naissance de cette entreprise dont les missions ont évolué avec la mise en service de la centrale thermique de Brazzaville (CTB) et de la centrale thermique d'Oyo (CTO), ainsi que des mini-centrales du Djoué et de Djiri installées dans les usines d'adduction d'eau de la SNDE. Au départ, ses attributions se résument en la supervision technique de la production d'électricité à partir du gaz et/ou du combustible liquide, à l'entretien des centrales et leur maintien en bon état, à la définition et l'application des règles de sécurité et des normes de respect de l'environnement, ainsi qu'à la vente de l'énergie produite.

Un champ d'intervention au-delà du cadre originel

La Société congolaise de production d'électricité tire son



La centrale à gaz de Djéno à Pointe-Noire

existence de la réflexion sur la revalorisation du gaz congolais à des fins énergétiques en 1998. A l'origine, elle est une filiale de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). L'Etat est son actionnaire unique. Face à la demande de plus en plus pressante d'une population excitée par le vent de la modernité qui souffle sur le Congo, la SCPE s'est affichée comme « un autre maillon fort du boulevard énergétique ».

Des centrales thermiques sont construites dans le pays dont certaines sont sous sa gestion. La mise en service du barrage hydroélectrique d'Imboulou conduit à la refonte totale de ses compétences d'autant plus que la centrale thermique d'Oyo a cessé de fonctionner comme centrale de base. Devenant, à l'instar de celle de Brazzaville,

une centrale d'appoint et/ou de secours, mais celle de Djéno reste toujours une centrale de base dans la production de l'électricité à Pointe-Noire et sur le réseau national interconnecté. En dehors de la centrale thermique de Brazzaville qui injecte directement l'électricité dans le réseau de distribution à travers le poste C de Mpila, la SCPE met l'électricité produite par les autres centrales à la disposition de la SNE qui la transporte, la distribue et la commercialise.

La mise en service de la centrale thermique de Brazzaville (32, 5 mégawatt) et celle d'Oyo (4, 6 mégawatts) ainsi que les mini-centrales installées dans les usines d'eau potable de Djoué et de Djiri augmentent sensiblement sa production.

Le retrait de Chevron et d'Eni respectivement en 2011 et en 2012 bouleverse les équilibres et crée des dysfonctionnements visibles à travers une tension de trésorerie dont certaines conséquences se font déjà sentir. Décidé à tout mettre en œuvre pour réduire l'impact négatif de ce retrait dans un très bref délai, la tutelle s'active pour que la lourdeur des procédures administratives de décaissement des fonds publics inhérente à la nouvelle chaîne de dépenses et à la traçabilité des dépenses publiques ne puisse pas entamer le fonctionnement et la crédibilité de la SCPE.

Une expérience à perpétuer

Les dégâts de ce retrait n'ont certes pas encore un impact

visible au niveau des populations, que la tutelle, sur la base des rapports de l'administration générale étudie des solutions sur le long terme.

Habitué aux défis d'envergure, le ministère de l'énergie et de l'hydraulique fait feu de tout bois pour que la situation créée par le désengagement des sociétés pétrolières partenaires financiers ne puisse pas avoir de grande répercussion sur l'action et le rendement de la SCPE. Dans ce sens, des contacts sont noués, notamment avec le ministère des finances pour maintenir un climat social serein dans l'entreprise.

Sur la base des données fournies par l'administration générale, une réponse appropriée devra être donnée afin d'accroître la capacité de production de l'énergie électrique, améliorer son rendement et réduire le déficit énergétique et mettre à la disposition de l'opérateur chargé du transport, de la distribution et de la commercialisation une électricité de qualité.

Cette société dont le destin se confond avec celui d'une bonne partie des Congolais et des entreprises qui bénéficient de ses prestations est dans une situation qui exige une intervention d'urgence. L'on sait aussi que son avenir est intimement lié aux réformes du secteur de l'électricité, telles que contenues dans le document de stratégie sectorielle adopté par le gouvernement.

Ernest Otsouanga

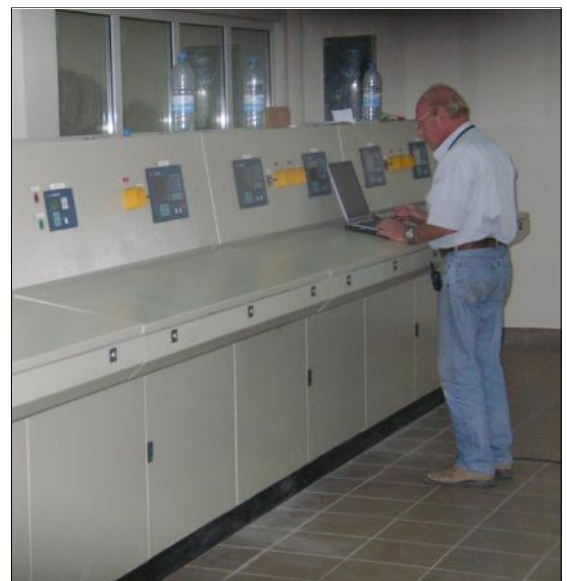


Les groupes de la centrale thermique de Brazzaville

A l'heure actuelle, la centrale électrique de Djéno injecte plus de 15 mégawatts dans le réseau d'électricité de Pointe-Noire. Les centrales de Brazzaville et d'Oyo servant actuellement d'appoint et de secours ont injectés sur le réseau de distribution de la SNE au premier trimestre 2013, 936 mégawat-theures à Brazzaville et plus de 175 mégawattheures à Oyo.

Quel avenir pour la SCPE après le désengagement des sociétés pétrolières ?

Jusqu'en décembre dernier, la SCPE bénéficiait du financement des sociétés pétrolières Eni-Congo et Chevron Overseas, au moyen d'un mécanisme arrêté avec le gouvernement pour l'exploitation de la Centrale à Gaz de Djéno et par l'Etat, question de garantir la bonne gestion et l'exploitation des centrales thermiques de Brazzaville et d'Oyo.



La salle de contrôle des machines



UN PANEL CONSACRÉ À LA JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

A l'occasion de la commémoration du vingtième anniversaire de la « Journée mondiale de la liberté de la presse » au Congo, le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), organe de régulation des médias et le ministère en charge de la communication, ont organisé conjointement un atelier de sensibilisation ce 3 mai 2013 dans la salle des spectacles du Centre national de la radiodiffusion et de télévision à Brazzaville, sur le thème : « Parler sans crainte : assurer la liberté d'expression dans tous les médias ».

La cérémonie solennelle d'ouverture de cette activité était placée sous le patronage du ministre en charge de la communication, M. Bienvenu Okiémy et du Président du Conseil supérieur de la liberté de communication, M. Philippe Mvouo.

Cette cérémonie a été rehaussée par la présence du ministre en charge de la réforme foncière, M. Pierre Mabiala, du représentant résidant de l'Unesco au Congo et du représentant de l'ambassade d'Italie au Congo.

Au cours de ladite cérémonie, les participants ont attentivement suivi tour à tour, le mot de circonstance du représentant de l'Unesco au Congo au Congo, M. Abdourahmane Diallo, couplé au message commun du Secrétaire général de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture M. Ban Ki-Moon, et de la directrice générale de l'Unesco, Mme Irina Bokova, ainsi que l'allocation de circonstance du ministre en charge de la communication.

A l'issue de cette première phase, est intervenue la seconde, constituée de deux panels.

Le premier panel dont Mme Line Georgette Ndengué était la modératrice, comportait deux communications. Il s'agit de :

- « *Exercice de la liberté de la presse au Congo, mythe ou réalité* », présentée par M. Joachim Mbandza, directeur de la Semaine Africaine ;
- « *Régulation de la presse au Congo, enjeux et perspectives* », exposée par le Haut Conseiller Rudel Ngandziami.

Le second panel qui avait pour modérateur M. Adrien Wayi Léwi, se déclinait en deux exposés, à savoir :

- « *Exigences du pluralisme médiatique ne République du Congo* » développée par le Haut conseiller Zéphyrin Dibangou ;
- « *Lutte contre l'impunité aux entraves de la liberté de la presse*



M. Philippe Mvouo, président du CSLC

au Congo », présentée par M. Simon Blaise Tchicaya, professeur à l'Université Marien Ngouabi.

Au terme de ces panels, s'est instauré un débat global ponctué par des questions-réponses sur chaque communication. Ce qui a édifié les participants sur :

- l'appropriation des enjeux réels de la promotion de la liberté de la presse au Congo à l'aune de la démocratie ;
- le lien indissociable entre la liberté de la presse et la régulation des médias par le Conseil supérieur de liberté de communication en tant que l'un des piliers de la démocratie ;
- la nécessité de revisiter l'arsenal juridique en vue de s'adapter au contexte actuel de la transition vers le tout numérique, ainsi que de promotion de la liberté d'expression et de son corollaire, la liberté de la presse ;
- les motivations de la consolidation de la lutte contre l'impunité, la

corruption et le harcèlement des journalistes ;

- l'intérêt d'assurer la protection efficace des professionnels de l'information et de la communication ;
- le besoin de conforter la formation des acteurs du secteur des médias en vue du rayonnement d'une presse libre, indépendante et républicaine dans un environnement approprié.

En conséquence, il a été établi que l'exercice de la liberté de la presse au Congo est effectivement encadré juridiquement et constitue le thermomètre de la démocratie. Et la liberté de la presse est une réalité comme l'atteste la dépénalisation du délit de presse.

Cependant, l'arsenal juridique en vigueur quoique appréciable pour le bon exercice de métier, comporte des vides à combler et des incohérences à corriger.

Par ailleurs, l'organe de régulation des médias rencontre encore et souvent des incompréhensions culturelles de la part des journalistes, des acteurs politiques et même de la société civile. Malgré cela, l'organe de régulation reste préoccupée par l'intérêt majeur de faire observer les principes de légalité et d'équité, à défaut de celui d'égalité, entendu que les excès et les dérapages des journalistes ne peuvent que décrédibiliser davantage la presse congolaise.

En considération de ce qui précède, les participants ont formulé les recommandations ci-après :

1- Au Gouvernement de la République :

- assurer la formation continue de qualité et la spécialisation des journalistes ;
- diligenter la création de l'institut supérieur des métiers de la Presse.

2- Au Conseil Supérieur de Liberté de Communication :

- assurer davantage l'encadrement des professionnels de la presse sur le respect des normes légales, réglementaires, éthiques et déontologiques, ainsi que des valeurs cardinales de la République ;
- vulgariser à large échelle la charte des professionnels de l'information et de la communication selon une approche participative.

3- Aux professionnels de l'information et de la communication

- respecter les normes légales, éthiques et déontologiques pour un exercice professionnel et responsable du métier de journaliste ;
- conquérir la liberté, la dignité et la fierté dans l'exercice du journalisme ;
- faire preuve de plus de professionnalisme et de sens de responsabilité dans l'exercice du métier ;
- mettre de l'ordre dans la corporation dans la perspective de l'acquisition des cartes de journalistes professionnels.

En considération de la qualité de ces panels et de la pertinence des thématiques débattues, les participants ont remercié le Gouvernement et le Conseil supérieur de la liberté de la communication d'avoir pris cette louable initiative en vue d'impulser les prestations de la presse congolaise, de promouvoir la presse et de raffermir la place de la liberté d'expression.

Enfin les participants ont souhaité que pareilles initiatives se poursuivent en vue de l'épanouissement de la presse et de l'appropriation de la culture démocratique par l'ensemble des parties prenantes dans notre pays.

Avant de se séparer, les participants ont marqué leur satisfaction pour le climat serein et le sens de responsabilité qui ont prévalu tout au long de cette activité en dépit des absences regrettables constatées.

Fait à Brazzaville, le 3 mai 2013

Les participants

Enseignement

L'ANNÉE BLANCHE ÉVITÉE DE JUSTESSE

Les cours ont repris leur train normal la semaine dernière sur l'ensemble du territoire national, après leur interruption provoquée par la grève des enseignants déclenchée depuis le 25 février dernier. Le spectre d'une année blanche qui planait déjà sur l'école congolaise a finalement disparu de justesse, au grand soulagement du gouvernement, des élèves, des parents et de toute la communauté éducative.

A Brazzaville, ce constat de reprise effective des cours a été fait au cours d'une ronde que notre équipe de reportage a effectuée successivement les 29, 30 avril, 2 et 3 mai derniers dans quelques établissements scolaires. Il s'agit des collèges Mansimou, Angola Libre, Kin-soundi, Trois Glorieuses, des écoles primaires du château d'eau, Kinsoundi 1 et 2, de Madi-bou, du lycée Pierre Savorgnan de Brazza pour Brazzaville sud, et du lycée Thomas Sankara, des CEG Liberté, A. A. Neto, Pierre Ntsiété et des écoles primaires Saboukoulou et Fleuve Congo pour le nord de la capitale.

Les enseignants rencontrés ont déclaré pour certains, qu'ils répondent à juste titre, aux mots d'ordre lancés officiellement par leur tutelle administrative et syndicale, au moment où les négociations relatives à leur cahier de charges sont engagées par le gouvernement avec tous les partenaires sociaux. D'autres ont estimé qu'il faut éviter une année blanche au

Congo, se souciant de l'enfant congolais qui n'a jusqu'à aujourd'hui reçu l'essentiel des enseignements de l'année en cours. D'autres encore plus directs, ont dit qu'« en dépit de notre volonté exprimée tout le temps, le gouvernement a le devoir cette année d'apporter par tous les moyens des solutions aux revendications légitimes des enseignants, parce que celle-ci a été déclarée par le Chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso, année de l'éducation de base et de la formation professionnelle ».

« Le corps de la santé n'a pas observé la grève, mais sa situation a été résolue au cours de l'année 2012, année de la santé », ont-ils déclaré, estimant que cette opportunité de l'année 2013, dépassée par la situation des enseignants sera remise aux calendes grecs. En outre, on a constaté sur le terrain que l'administration fonctionne dans tous les établissements visités, et l'on procède chaque jour au contrôle des présences des enseignants. Cette grève,

faut-il le rappeler encore, avait été lancée par la Concertation pour la Revalorisation de la Profession d'Enseignant (CRPE), exigeant du gouvernement, l'élaboration d'un statut particulier des enseignants avec relèvement du point d'indice à 320, la publication des textes administratifs harmonisés des enseignants et le paiement en totalité des rappels de solde d'activité des enseignants.

A cet effet, le gouvernement a ouvert depuis le 22 avril dernier à Brazzaville, les négociations globales avec les partenaires sociaux, aux fins de la prise en charge des effets financiers des



La joie de reprendre le chemin de l'école

promotions des agents de la fonction publique en général, et des enseignants en particulier, à

compter du budget de l'Etat exercice 2014.

Gulit Ngou

Plateaux

UNE MAISON DE LA CULTURE ET UNE AUBERGE EN CHANTIER À ONGOGNI

La première maison de la culture d'Ongogni est en construction. Les travaux qui comprennent également la construction de l'auberge de la fraternité, sont financés par le député de cette circonscription électorale, Jean Claude Gakosso.



Pose de la pierre par le ministre Jean Claude Gakosso

La maison de la culture d'Ongogni sera un complexe d'échange, d'animation, de formation et de promotion culturelle. La fiche technique indique que cet ouvrage sera compartimenté en plusieurs modules qui tiennent compte de sa vocation de cité culturelle, espace où « la tradition et la modernité se rencontreront ». L'entreprise adjudicataire des travaux les exécutera dans les délais prévisionnels en respectant les termes de référence. Ces travaux consisteront en la construction d'une salle polyvalente d'environ 500 places desti-

née principalement aux spectacles de musique, de danse, de cinéma, de théâtre, aux conférences et autres activités culturelles, scientifiques et artistiques. Intègrent également les travaux, la construction d'une salle de réunion, d'une salle de dépôt et de maintenance du matériel technique, d'une loge attenante à la salle des spectacles, une salle d'exposition d'objets d'art en vue de leur promotion sur le marché local, national voire international. A cela s'ajoutent la médiathèque, le hall de pré exposition, la salle informatique destinée au stockage des logiciels, des

ordinateurs à l'apprentissage des technologies de l'information et de la communication. D'autres commodités compléteront cette liste dont l'aménagement des espaces verts, des restaurants, des paillotes et des blocs sanitaires. Le bloc administratif sera constitué des bureaux divers qui abriteront principalement la direction de la structure et les différents services.

La maison de la culture d'Ongogni est une riposte au déficit d'animation culturelle de ce district, tant elle assurera la visibilité « de la décentralisation et de la démocratisation culturelle ». Instrument d'éveil culturel, artistique et scientifique du département des Plateaux, elle garantira la formation des acteurs, boostera les partenariats entre associations, facilitera l'accès des opérateurs aux financements et favorisera les échanges culturels. La construction de la maison de la culture en chantier s'ajoute à plusieurs autres réalisations de Jean Claude Gakosso en faveur des populations d'Ongogni dont la construction de trois bâtiments abritant le lycée agricole et le renforcement de l'équipement du centre de santé intégré de cette localité.

Ernest Otsouanga

Océan du Nord

Pour tous vos déplacements sur l'axe Nord jusqu'à Ouesso par route.

Exigez Océan du Nord qui, depuis le 21 juin 2011, dessert tous les mardi, jeudi et samedi Boundji, Ewo et Kellé

A bord de ses luxueux bus, vous effectuez un excellent voyage.

RESERVATIONS

24h00 avant le voyage

CONTACTS

05 521 76 78 / 06 628 88 33 ou au 22 de la rue Bouenza, face CEG de la Liberté Talangaï - Brazzaville

Océan du Nord

souhaite à tous un bon voyage



Handball congolais

QUAND L'INTER-CLUB DAMES ENTRETIENT L'ILLUSION EN TUNISIE

Mercredi prochain on connaîtra la nouvelle équipe dirigeante de la fédération congolaise de handball pour les quatre années à venir. On note, cependant, que depuis les départs de Daniel Louzolo et Louis Issambo, ce handball ne fait plus que bégayer et tousser sur l'échiquier international. Il n'y a plus personne pour lui rendre son efficacité et sa compétitivité. Et pourtant, des voix s'élèvent en ce moment pour s'accrocher au signal envoyé récemment par l'Inter-club dames en Tunisie.

Dans tous domaines de la vie, seul le travail bien mené est porteur de fruits. Si pendant près d'une décennie (1976-1985) le handball congolais notamment au féminin a régné sans partage sur le continent, ce n'est sûrement pas un hasard. Bien au contraire, ce handball a bénéficié d'un sacré travail abattu par des cadres compétents comme feu Jacques Mouanda-Mpassi, Jean Pierre Biyola, Casimir Molongo, André Adou, Isidore Mabanza...etc. C'est aussi le fruit de la persévérance et de l'imagination de dirigeants comme Kondo-Ndossa, Missamou, feu Henri Ondoko, Louis Issambo, Ambou-Liélié et j'en passe. On se souvient que la première tentative sur l'échiquier international a bien failli être un coup de maître. Mais en finale, en 1976 à Alger, les congolaises n'ont été trahies que par leur inexpérience devant la Tunisie (5-10). Trois ans plus tard, à Brazzaville, les Diables-Rouges ont fini par prendre le pouvoir pour ne plus le lâcher qu'en 1987. Mais c'est plutôt l'effondrement en finale du tournoi des quatrièmes jeux africains devant la Côte d'Ivoire (11-22) à Nairobi (Kenya) en 1987 qui marque la fin d'une fabuleuse histoire. Et notre aîné, Robert Steph Malonga, de conclure dans le journal le Stade : « les Amazones ont vieilli, la relève est encore trop tendre ».

Mais était-ce bien le cas ? A l'époque, Jean Claude Ganga venait de succéder à Gabriel Obapounou à la tête du département des sports. Il ne tenait pas à consolider les acquis dans ce domaine car les honneurs iraient plutôt à son prédécesseur. Kitsadi Zorino, lui, venait de prendre la tête de la fédération congolaise de handball. Lui et ses amis se sont plutôt ingénies seulement à casser le mythe Etoile du Congo (dames). Alors, le handball congolais a entamé son plongeon vers l'enfer surtout que les stages à l'étranger, les séminaires, la formation multiforme, les écoles de handball et la détection à l'Interland ont été abandonnés. Dans le même temps, dans la gestion et le management, l'imagination s'est trouvée en panne. Des équipes comme Petrosport, Ucosport, Telesport, Elecsport et As Bantous à Brazzaville ont complètement disparu. Depuis, le handball congolais a été réduit à tourner en rond sans jamais trouver ses marques pour un nouveau décollage. Voilà pourquoi chaque performance positive est pleinement fêtée comme si cela devait marquer le renouveau de la discipline. A vrai dire, rien n'a été fait pour que le



Henri Joseph Parra,
candidat à sa propre
succession

handball congolais puisse reprendre sa place en tête de la hiérarchie continentale. Et comme tel la finale disputée par Inter-club (dames) à Hammamet (Tunisie) n'est nullement le fruit d'une quelconque politique.

La campagne actuelle, sûrement un tissu de mensonges

On commence à se lasser de ces discours tenus la veille des assemblées générales électorales. On promet toujours ciel et terre mais en définitive, c'est du bluff. Car aucun des candidats n'a encore été en mesure d'apprécier à sa juste dimension le poids du travail à accomplir pour relever le niveau du handball congolais. Ce qui compte, pour les candidats, c'est tout simplement accéder au perchoir pour se tailler des missions de toutes sortes. Depuis plusieurs années déjà, plus rien ne se fait en termes de détection, de formation, de remise à niveau des entraîneurs, de recherche, etc. On se contente seulement des compéti-

tions comme si celles-ci seules pouvaient aider au développement et à l'épanouissement harmonieux de la discipline. Bref, la routine. Tout près de nous, l'Angola est une puis-sance en la matière. On aurait dû, on aurait pu choisir ce pays pour réapprendre à escalader l'escalier. Mais, la peur de perdre et d'être humilié bloque le bon sens. Et voilà qu'on persiste à jouer à la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf. Voilà pourquoi la place de finaliste de l'Inter-club dames vient maintenant enrichir l'actif de la Fécohand dans sa campagne actuelle. C'est un peu comme si elle avait entrepris quelque chose en amont pour que cette finale en soit la conséquence. C'est plutôt la triche en règle. Pauvre handball. Méfions-nous donc de tous ces candidats capables seulement de tromper et non de fonctionner sur un programme sous tendu par une vision claire du handball congolais.

Georges Engouma

Champion's league européenne de football

DEUTSCHLAND ÜBER ALLES

Le 25 mai 2013 la finale de la plus prestigieuse compétition européenne au niveau des clubs de football opposera deux équipes allemandes dans le mythique stade de Wembley à Londres. Le Bayern de Munich, tout frais champion d'Allemagne, rencontrera alors le Borussia Dortmund, le champion sortant. Mais les deux finalistes ne font que perpétuer l'hégémonie anglo-saxonne.

L'année dernière, à Munich, la finale avait déjà réuni deux équipes anglo-saxonnes en l'occurrence le Bayern de Munich (Allemagne) et Chelsea FC (Angleterre). Mais voilà que cette fois les allemands, qui avaient perdu le titre en 2012 à travers le Bayern de Munich et de surcroît à domicile, prennent une insolente revanche en alignant deux équipes pour le bouquet final. Il y a seulement quelques mois notre confrère Gérard Ejnès écrivait dans l'éditorial de «France Football» que pour espérer décrocher la ligue des champions, il fallait disposer d'un attaquant hors normes. Il avait pour cela fait allusion à Diégo Milito (Inter de Milan 2010), Lionel Messi (FC Barcelone 2011) et Didier Drogba (Chelsea FC 2012). Mais notre éminent confrère semble ignorer que le football est un jeu éminemment collectif pour laisser créditer aussi facilement une telle affirmation.

Car Lionel Messi, le meilleur joueur du monde, et présent sur le terrain lors de la manche-aller, n'a rien pu faire face à une équipe complète sur toutes les lignes comme le Bayern de Munich. Son dauphin, Cristiano Ronaldo, a plutôt été transparent dans l'opération «remontado» décrétée par le Real Madrid devant Borussia Dortmund. Ce qu'il faut, c'est plutôt disposer d'une équipe qui n'a pas de points faibles. Car Borussia Dortmund, le premier à obtenir son visa pour la finale, a un gardien de classe internationale, une défense de fer, un milieu de terrain plein de bûcherons de haut rang et une attaque très efficace. C'est donc la raison pour laquelle cette équipe n'a subi qu'une seule défaite dans cette ligue des champions. Encore que là il lui a tout simplement manqué de chance devant le gardien Diego Lopez à Madrid. Quant au Bayern de Munich, c'est le prototype même d'une équipe idéale. Du gardien Neuer à l'ailier gauche, Franck Ribéry, c'est du solide. On ne gagne pas la Bundesliga à six journées de la

fin en ayant des points faibles. Ce sont donc les deux équipes, qui ont les meilleurs effectifs et une bonne richesse de banc, qui sont en finale.

Bayern de Munich-Borussia Dortmund, la finale idéale

Depuis 1996 en Angleterre, l'Allemagne n'a plus rien gagné au niveau des nations. Au niveau des clubs, la dernière victoire remonte à 2001 grâce au Bayern de Munich qui avait triomphé des Espagnols du FC Valence à l'issue de l'épreuve de tirs au but en finale. Depuis, c'est la disette. Néanmoins par deux fois, en 2010 et 2012, le Bayern de Munich a perdu en finale de la ligue des champions devant Inter de Milan et Chelsea FC. La «Manschaft», elle, a perdu la finale de l'Euro 2008 devant l'Espagne. Il semble aujourd'hui que l'Allemagne soit de retour au sommet. Au classement Fifa, elle est juste derrière l'Espagne même si à l'Euro comme en coupe du monde, elle ne parvient plus à aller jusqu'au bout de ses désirs. Aussi, une finale hispano-espagnole n'aurait rien eu de surprenant dans la mesure où l'Espagne vient de réaliser le triplé Euro 2008-coupe du monde 2010-Euro 2012. Il y a que l'Allemagne, petit à petit, fait son nid. Elle a repris à se mettre en confiance et ses meilleurs clubs, Bayern de Munich et Borussia Dortmund viennent de mettre l'Europe entière à leurs pieds. C'est seulement à l'intérieur de l'Allemagne que la hiérarchie a été bousculée. Borussia Dortmund, champion national pendant deux années de suite, vient de tendre le témoin au Bayern de Munich. Mais, quelles équipes ! Elles jouent leur jeu sans complexe aucun et sans la moindre retenue ni calcul. Généreuses à souhait, elles prouvent qu'elles ont mûri au point de tutoyer les ogres espagnols avec une étonnante arrogance. Le Borussia Dortmund, par exemple, s'est permis de prendre sept des douze points au Real Madrid en lui «plantant» huit buts contre six concédés. Mais c'est la preuve comme quoi le football allemand est désormais au-dessus de tous. Deutschland Über Alles (l'Allemagne au-dessus de tous) a donc tout son sens. Quant à l'issue de la finale, sur un match, tout reste possible. Les deux équipes se connaissent parfaitement. Et même si cette année les Bavarois ont largement dominé en coupe et en championnat, les «Noir-jaune» sont capables d'un sursaut d'orgueil. Aussi, la finale du 25 mai à Wembley reste très ouverte.

G. E.

Ligue des champions de la CAF

AC LÉOPARDS EN PHASE DE POULES

Le premier essai n'est peut être pas encore un coup de maître. Mais pour sa première participation en ligue des champions de la CAF, l'équipe de d'AC Léopards de Dolisie est parvenue, vendredi dernier à accéder à la phase de poules qui tient lieu de quart de finale. Cependant, vainqueur à l'aller par 3 buts à 1 à Dolisie, les «Fauves» du Niari ont été battus sur un score identique à Sétif devant l'Entente Sportive de la localité. Il a donc fallu la séance de tirs au but pour départager les deux équipes à ce jeu, les «Fauves» de Rémy Ayayos ont sorti leurs griffes en transformant 5 tirs sur 5 contre 4 à leurs adversaires. Il sied de signaler que Bebby Ndey Guelor avait ouvert le score à la 13^{ème} minute pendant le temps réglementaire pendant que Mobio a transformé le tir de la qualification. □